

Envoi : 14/09/2016

Réception par le Préfet : 14/09/2016

Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-8-2-5

Séance du vendredi 9 septembre
2016

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES AERONAUTIQUES SUR LA ZONE DE L'EUROAIRPORT ET EN ALSACE (APRAA) : COTISATION 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) et clarifiant les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques,

VU l'article L 1111-2, L 1111-4 et L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences en matière de développement économique, d'actions transfrontalières et de culture et promotion des langues régionales,

VU l'avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie en date du 26 août 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- de verser à l'Association pour la Promotion des Activités Aéronautiques sur la zone de l'EuroAirport et en Alsace (APRAA) une cotisation de 100 € au titre de 2016,
- de prélever les crédits sur le programme F624, chapitre 011, fonction 90, nature 6281, code programme 2766, du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité